



Elections législatives de juin 2012  
5<sup>e</sup> circonscription du Val d'Oise  
Argenteuil-Bezons



**Contribution pour le débat du 30 mai à 19h à l'Espace Nelson Mandela à Argenteuil**

## **Mieux vivre en ville : santé, respect de la nature, respect des animaux**

### **Tenir compte de la biodiversité implique une pensée nouvelle**

Nos habitants en quête de mieux être expriment souvent le besoin de plus de nature dans leurs villes. Alors les municipalités créent des parcs (parc Sacco et Vanzetti à Bezons, du Marais, square des Rethondes à Argenteuil), certes décoratifs mais qui ignorent la biodiversité, source de vie. Les concepteurs de bâtiments et d'espaces verts se soucient assez peu des martinets, rouge gorges, ou autres moineaux qui ont de moins en moins d'espaces pour nicher et disposent de très peu d'arbres et d'arbustes à baies comestibles pour se nourrir. L'emploi de pesticides est une catastrophe en chaîne pour toute la faune sauvage. Les hérissons, fouines, renards s'immiscent en ville mais leur vie est bien trop précaire : écrasés, empoisonnés, ils ne font l'objet ni de comptage, ni de mesures de surveillance, ni de protection adaptées au territoire. Partout où il sont élus, les écologistes d'EELV agissent pour rendre la ville plus accueillante à la nature et donc aux humains : avec moins de pesticides, des prairies fauchées en lieu et place des pelouses et des sols non imperméabilisés (bétonnés), les oiseaux et insectes sont de retour, notamment les abeilles (miel béton de St Denis). Mais aujourd'hui il faut aller plus loin :

- limiter l'extension de nos villes qui grignotent nature et terres fertiles,
- prendre des mesures efficaces favorables à la vie naturelle : protection et dépollution des eaux, des sols, interdiction des pesticides, agriculture biologique, etc ; en informer les habitants et les sensibiliser,
- inventorier les espaces naturels pour valoriser la biodiversité commune et présenter ses intérêts et attraits au grand public. Multiplier les actions de science participative telles que celles mises en place par le Museum d'histoire naturelle et des collectivités (bourdons, papillons, etc.),
- établir un équilibre entre l'homme et l'animal dans un environnement donné, évaluer le rapport bénéfique / risque, coté sanitaire et respecter l'animal sauvage dans la ville,
- donner un sens aux documents d'urbanisme : les « trames vertes » ne sont que de zones colorées en vert sur des cartes, les annexes techniques sont du verbiage sans lien avec ce que voient les habitants dans leurs quartiers. Les lois sont souvent vagues, les décrets parfois pris mais souvent non contrôlés.

Ces sujets sont hélas considérés par bien des élus comme « bons pour les enfants », ou utiles comme documents publicitaires ! En France, il y a sûrement 100 fois plus d'articles sur les crapauds (construction de tunnels sous les routes pour les batraciens) que d'aménagements !

Mais nous, écologistes d'Europe Ecologie Les Verts, nous considérons que les besoins de la flore

et de la faune (à contrôler si besoin) doivent être intégrés dans les projets d'aménagement et dans les plans locaux d'urbanisme. Nos habitants préfèrent avec raison les espaces arborés et naturels aux friches et aux parcs gazonnés à massifs !

### **La place de l'animal de compagnie pour bien vivre la ville ensemble**

L'animal de compagnie a beaucoup d'atouts : rôle positif sur l'activité physique et la santé mentale des propriétaires, réconfort moral aussi pour les personnes seules, isolées ou dépressives, les enfants uniques de familles monoparentales, les personnes âgées et handicapées. Mais posséder un animal de compagnie doit aussi engager à plus de responsabilité : faire cesser les aboiements, nettoyer les salissures occasionnées par les chiens, ne pas abandonner lâchement un chat, etc. Toutes ces incivilités étant passibles d'amendes, des campagnes d'information créatives sont à mener dans nos villes : comment rendre heureux un gros chien au sein d'une famille lorsque le logement est étroit et le temps à consacrer pour les promenades limité, comment contacter les associations d'aide aux chats errants dont le travail sur le terrain est remarquable, comment accorder une place dans la ville aux pigeons nourris par des habitants amis des oiseaux malgré l'interdiction, etc. On peut aussi réfléchir à réserver des endroits dans la ville pour que les propriétaires de chiens puissent les promener et les lâcher.

### **Evaluer les lois à propos de la protection animale**

Les lois protectrices des conditions de transport et d'abattage des animaux de boucherie prises il y a plusieurs dizaines d'années doivent être actualisées. L'évaluation et l'actualisation des lois et décrets est indispensable pour améliorer la traçabilité exigée par les consommateurs. De nouveaux débats comme celui autour de l'abattage rituel a effleuré le sujet de la protection animale mais dans un contexte médiatisé si pitoyable que ce sujet est déjà oublié. Or l'abattage rituel est interdit car illégal, et il ne doit pas y avoir de dérogation (cf. le site de l'OADA). Il faut exiger comme le demande la SPA l'étiquetage systématique de la viande énonçant le mode d'abattage subi par l'animal. Pour EELV un travail sur ces sujets implique une réflexion sur les indispensables contrôles sanitaires mais aussi sur la façon de se nourrir.

Le transport d'animaux exotiques ou protégés, leur détention, leur vente, font partie de ces sujets auxquels le grand public a peu accès sauf en cas d'affaires retentissantes de maltraitance relatées dans les journaux et si vite oubliées. Il est très rare qu'un suivi soit assuré par les services de l'Etat compétent, ces affaires relevant de soi-disant experts.

Nous préconisons que soit développée à l'aéroport de Roissy une plateforme de transit et d'accueil des animaux exotiques pris en charge dignement et soignés par du personnel compétent. La situation actuelle est scandaleuse. On peut par ailleurs, sensibiliser les enfants au respect de l'animal dans son biotope et à ne pas détenir d'animaux exotiques. Il faut donner un statut juridique cohérent à l'animal qui ne doit plus être considéré comme un bien meuble. Le grand public, mieux informé des lois applicables et appliquées contribuera plus efficacement à la sauvegarde de la faune sauvage.

Anne Gellé – Anne Castagna

Site : <http://annegelle.eelv-legislatives.fr/>

Courriel : [eelv2012-anne.gelle@orange.fr](mailto:eelv2012-anne.gelle@orange.fr)